

Rassemblement de troupes du Saint-Gothard

Autor(en): **Aubert, Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **6 (1861)**

Heft 15

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-329396>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DU SAINT-GOTHARD.

On a bien voulu nous transmettre les trois ordres du jour suivants :

I.

Officiers, sous-officiers et soldats ,

Le rassemblement de troupes, auquel vous êtes appelés à prendre part, a un but spécial d'une haute importance pour notre commune patrie, et je compte sur le zèle et le patriotisme de chacun de vous pour m'aider à atteindre ce but.

On n'a jamais mis en doute la bravoure du soldat suisse, notre histoire militaire est là pour montrer, que soit à l'intérieur, soit à l'étranger, le nom Suisse a été de tout temps synonyme de courage et de fidélité au drapeau ; mais on peut mettre en doute que des milices composées comme les nôtres, de citoyens habitués aux douceurs de la vie civile, possèdent la patience, la discipline, la persévérance nécessaires pour supporter les fatigues, endurer les privations, conséquences inévitables d'une campagne. Vous êtes appelés à prouver dans les manœuvres que nous allons effectuer, que la milice suisse possède ces vertus militaires. Vous aurez des marches pénibles à faire, des privations de tout genre à supporter, et vous montrerez, par votre conduite, que la Suisse peut avoir dans son armée une entière confiance.

Officiers, sous-officiers et soldats ,

Ce n'est pas la première fois que les Alpes, dans lesquelles vous allez manœuvrer, ont vu leurs flancs abruptes parcourus par des corps armés. Il y a 62 ans, qu'à pareil jour, les troupes de la République française, sous les ordres de l'habile général Lecourbe, s'ébranlaient en diverses colonnes pour franchir les mêmes passages que vous allez franchir.

C'était aux luttes de l'étranger que nos montagnes servaient alors de théâtre, aujourd'hui ce sera le drapeau suisse que nous ferons flotter sur ces cols et dans ces sauvages régions, résolu que nous sommes à tout sacrifier, pour que jamais on n'y voie apparaître d'autres couleurs que celles de la Confédération.

Sous-officiers et soldats ,

Vous observerez pendant la durée de ce rassemblement de troupes la discipline la plus sévère.

Officiers ,

Vous partagerez avec vos soldats leurs fatigues et leurs privations, leur donnant ainsi l'exemple des vertus militaires que la Suisse a le droit d'exiger de ses enfants.

Tous ensemble nous réunirons nos efforts pour prouver à notre patrie qu'elle possède réellement une armée capable de défendre son indépendance et ses libertés.

Lucerne, 12 août 1861.

*Le colonel fédéral, commandant le rassemblement
de troupes de 1861,*

Louis AUBERT.

II.

Contenant la supposition générale, l'exécution des opérations et l'organisation de la division.

Supposition générale.

Toute la frontière méridionale de notre patrie est menacée ; des colonnes ennemies l'ont envahie avant que nous fussions prêts à les repousser.

Dans le canton des Grisons, l'ennemi cherche à se rendre maître de l'issue méridionale des passages de l'Engadine et du Splügen. Le centre a réussi à s'emparer du St-Gothard : la tête de ses colonnes s'est avancée jusqu'au lac des Quatre-Cantons ; dans le canton du Valais, nous sommes encore maîtres de St-Maurice et des débouchés méridionaux du Simplon ; l'armée suisse se réunit en toute hâte sur les versants occidentaux des Alpes ; une avant-garde, qui occupe le canton de Lucerne et l'Oberland bernois, reçoit l'ordre d'attaquer vigoureusement la vallée de la Reuss et de reprendre le St-Gothard.

C'est là la tâche des troupes commandées pour le rassemblement.

Exécution.

Pendant que le gros de l'avant-garde, faisant usage de tous les moyens de transport qu'on peut trouver sur le lac des Quatre-Cantons, cherche à débarquer à Fluelen, plusieurs détachements de diverses forces, passant en même temps la chaîne de montagnes qui sépare la vallée de la Reuss du canton d'Unterwald, par les passages de Surenen et de Schönegg, débouchent à Attinghausen et Seedorf, les deux points où l'on peut passer la Reuss, en menaçant le flanc gauche de l'ennemi près d'Altorf. Un troisième détachement cherche à gagner la vallée du Schächenthal, en sortant de la vallée de la Linth, et en passant par le Urnerboden, pour prendre l'ennemi par le flanc droit.

L'attaque ainsi combinée a réussi, l'ennemi se retire jusqu'à Amsteg, position de laquelle on le repousse le lendemain jusqu'à Wasen ; mais cette position de Wasen est déjà menacée sur son flanc gauche par un de nos détachements, qui s'est dirigé depuis l'Oberland bernois, par le passage de Susten dans le Mayenthal, et qui force l'ennemi à quitter la position en secondant à temps l'attaque principale. L'ennemi se retire par les Schöllenen dans la vallée d'Urseren ; la position du Pont-du-Diable ne pourrait guère être emportée de front, mais une de nos colonnes arrivant du Valais par la Furca force l'ennemi à se retirer dans la vallée de Livinen.

Pendant que la moitié de notre avant-garde poursuit l'ennemi et avance jusqu'à Airolo, la nouvelle arrive que l'ennemi a réussi à s'emparer de St-Maurice dans le Valais, et s'avance victorieusement en remontant la vallée du Rhône.

Aussitôt le commandant en chef donne l'ordre à l'avant-garde de pivoter sur la droite et de se diriger à marches forcées sur Brigue, pour arriver, si possible, à occuper la forte position du Bois-de-Finges, et là, ralliant les troupes du Valais, opposer à l'ennemi une résistance énergique.

Le rassemblement sera terminé par cette opération.

Organisation du 12 au 17 août 1861.

Commandant en chef : Colonel fédéral Louis Aubert.

Adjudants : Major fédéral Louis Tronchin.

» » Reinert.

» Capitaine fédéral de Roulet.

» Lieutenant fédéral William Huber.

Chef de l'état-major : Colonel fédéral Hans Wieland.

Adjudants : Major fédéral Abraham Stocker.

» Lieutenant fédéral Arnold Roth.

Secrétaires de l'état-major : Charles-Louis de Loriol.

» » Samuel Bury.

» » Guillaume-Théodore Rilliet.

Commandant du génie : Capitaine fédéral Richard Wieland.

Adjudant : Lieutenant fédéral Emile Cuénod.

Commandant de l'artillerie : Major fédéral Jean Lehmann.

Adjudant : Lieutenant fédéral E. Ruchonnet.

Commandant du parc : Major fédéral David de Rham.

Auditeur de la division : Capitaine fédéral Gottlieb Bischoff.

Commissaire de guerre de la division : Major fédéral Charles Dotta.

Adjudants : Capitaine fédéral G. Pauli.

» Lieutenant fédéral M. Capeller.

» » Lucius Bazzigher.

» Sous-lieutenant Charles Weber.

» » J. Vanotti.

Médecin de la division : Major fédéral Pierre Berry.

Vétérinaire de la division : Lieutenant fédéral Samuel Biéler.

1^{er} détachement.

Venant du Valais par la Furka.

Commandant : Lieutenant-colonel E. Meyer.

Adjudant : Capitaine fédéral L.-F. Murisier.

Commandant de l'artillerie : Lieutenant fédéral Alf. Davall.

Médecin d'ambulance : Capitaine fédéral T. Ruepp.

Commissaire : Capitaine fédéral Joseph Brindlen.

Bataillon n° 53, Valais, aile droite.

$\frac{1}{2}$ compagnie carabiniers, n° 7, Valais.

1 batterie de montagne, n° 55, Valais.

1 section d'ambulance.

2^{me} détachement.

Passant par le Susten.

Commandant : Major fédéral A. de Gingins.

Adjudant : Capitaine fédéral Joseph Solioz.

Médecin d'ambulance : Lieutenant fédéral E. Munzinger.

Commissaire : Lieutenant fédéral J.-Jul. Lerch.

Bataillon n° 53, Valais, aile gauche.

$\frac{1}{2}$ compagnie de carabiniers, n° 7.

1 section d'ambulance.

3^{me} Détachement.

Passant par le Surenen.

Commandant : Lieutenant-colonel fédéral Emile Welti.

Adjudant : Lieutenant fédéral C. A. A. de May.

Médecin d'ambulance : Capitaine fédéral O. Engelhard.

Bataillon n° 54, Berne, aile droite.

$\frac{1}{4}$ compagnie de sapeurs, n° 3, Argovie.

1 section d'ambulance.

4^{me} Détachement.

Passant par le Schönegg.

Commandant : Major fédéral Edouard Zelger.

Adjudant : Lieutenant fédéral J. L. Munier.

Médecin d'ambulance : Lieutenant fédéral A. Baumann.

Commissaire : Sous-lieutenant Joseph Bucher.

Bataillon n° 54, Berne, aile gauche.

$\frac{1}{4}$ compagnie de sapeurs, n° 3, Argovie.

1 compagnie de carabiniers, n° 11, Nidwalden.

1 section d'ambulance.

5^{me} Détachement.

Passant par le col de Klausen.

Commandant : Major fédéral Joachim Feiss.

Adjudant : Capitaine fédéral Stéph. Ragazzi.

Bataillon n° 51, Grisons, aile gauche.

Le gros de la division partant de Lucerne :

$\frac{1}{2}$ compagnie de sapeurs, n° 3, Argovie.

1 batterie de montagne, n° 27, Valais.

1 compagnie de guides, n° 7, Genève.

1 bataillon, n° 113, Vaud.

1 compagnie de carabiniers, n° 45, Tessin.

Le grand parc.

A Brunnen se réunit avec le gros, le bataillon n° 51, Grisons, aile droite.

L'ennemi sera marqué dans la vallée de la Reuss par la compagnie de carabiniers, n° 37, de St.-Gall, sous le commandement du major fédéral C. Krauss. Elle sera distinguée par une branche de sapin à la coiffure.

Organisation du 18 août à la fin du rassemblement.

Le grand état-major demeure le même que dans la première organisation.

1^{re} Brigade.

Commandant : Lieutenant-colonel Emmanuel Meyer.

Adjudant de brigade : Major Joachim Feiss.

Adjudants : Major fédéral Ch. Rudolph Krauss.

» » » A. de Gingins.

Adjudants : Capitaine fédéral Stephan Ragazzi.

» » » Joseph Solioz.

1/2 compagnie de sapeurs, n° 3, Argovie.

1 batterie de montagne, n° 27, Valais.

1/2 compagnie de guides, n° 7, Genève.

1 compagnie de carabiniers, n° 11, Nidwalden.

1 » » n° 37, St.-Gall.

1 bataillon, n° 113, Vaud.

1 » n° 51, Grisons.

2 sections d'ambulance.

Parc.

2^{me} Brigade.

Commandant : Lieutenant-colonel fédéral Emile Welti.

Adjutant de brigade : Major fédéral P. H. Tschanz.

Adjudants : Major fédéral Edouard Zelger.

» Capitaine fédéral L. F. Murisier.

» Lieutenant fédéral C. A. A. de May.

» » » J. L. Munier.

1/2 compagnie de sapeurs, n° 5, Argovie.

1 batterie de montagne, n° 55, Valais.

1/2 compagnie de guides, n° 7, Genève.

1 compagnie de carabiniers, n° 7, Valais,

1 » » n° 45, Tessin.

1 bataillon, n° 53, Valais.

1 » n° 54, Berne

2 sections d'ambulance.

Parc.

La compagnie de carabiniers n° 45, du Tessin, sera licenciée le matin du 20 août. Le reste des troupes sera licencié le 26, à Sion.

Lucerne, le 8 août 1861.

*Le colonel fédéral commandant en chef du rassemblement
de troupes de 1861.*

LOUIS AUBERT.

III.

Subsistances. Rapports. Service intérieur. Bivouacs. Cantonnements.

Les manœuvres qui vont avoir lieu étant d'une nature toute spéciale, il y a bien lieu à prendre quelques mesures particulières.

Les troupes devront suivre les dispositions suivantes, outre celles qui sont généralement indiquées par les règlements.

1° SUBSISTANCES. — Comme il est nécessaire de tenir compte des efforts qui seront exigés des troupes, chaque homme recevra par jour :

- 1 $\frac{1}{2}$ liv. de pain,
- 1 liv. de viande,
- $\frac{1}{2}$ bouteille de vin.

La distribution se fera chaque jour après l'établissement du bivouac. La soupe se fera deux fois par jour, la ration de viande sera partagée en conséquence. On fera la cuisine le soir après l'entrée au bivouac, et le matin avant le départ; le soldat emportera le matin avec lui sa viande cuite, dans sa gamelle, pour la manger à la grande halte du milieu du jour.

La retenue pour l'ordinaire est fixée à 10 centimes, avec le supplément réglementaire pour les sous-officiers. La bonification du sel et légumes sera payée à la troupe en argent, à moins qu'elle ne soit cantonnée chez le bourgeois, avec subsistances. Les officiers toucheront également la ration de vivres en nature et feront l'ordinaire entre eux.

Les rations de chevaux seront distribuées chaque jour au bivouac.

Les officiers devront veiller à ce que toutes les distributions se fassent avec exactitude et en particulier à ce que les cuisiniers fassent la soupe avec soin.

2° RAPPORTS. — Tous les corps auront à envoyer un rapport de situation au quartier général, au chef d'état-major, le 12 resp. 15 août, jour de leur entrée en ligne. Ils en enverront un second le 18 (inclusivement) à *Urseren*, et un troisième le 25 (inclusivement) à *Sion*.

Le quartier général se trouvera :

Le 13 août à Lucerne,	19 août à Réalp,
14 » à Altorf,	20 » à Münster (Valais),
15 » à Amsteg,	21 et 22 à Brigue,
16 » à Wasen,	25 au Bois de Finges,
17 et 18 à Urseren,	24 et 25 à Sion.

3° SERVICE INTÉRIEUR. — Il est indispensable que le service intérieur se fasse avec la plus grande exactitude, si l'on veut conserver aux hommes toute leur vigueur et leur santé. La négligence et le désordre dans le service intérieur ont pour conséquence la négligence et le désordre dans le service armé. Chaque officier comprendra qu'il est de son devoir de veiller avec l'attention la plus scrupuleuse à cette branche du service.

4° BIVOUACS. — Dès que la troupe sera arrivée au bivouac on devra placer les gardes du camp et désigner les hommes de corvée qui iront immédiatement chercher les vivres, tandis que le reste de la troupe prendra les dispositions nécessaires pour l'établissement du bivouac. Personne ne pourra quitter le bivouac. Sous ce rapport-là les officiers devront aussi donner le bon exemple aux troupes. Les hommes recevront pour le bivouac des tentes-abris. On ne pourra dans les montagnes faire de distribution de paille, en conséquence chaque section de tente, composée de trois hommes, recevra deux couvertures de laine.

5° CANTONNEMENTS. — Les règlements relatifs aux cantonnements seront tous en vigueur. Les officiers auront soin d'établir les gardes de police nécessaires.

Lucerne, le 9 août 1861.

*Le colonel fédéral commandant du rassemblement
de troupes de 1861,*

LOUIS AUBERT.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

APPEL A LA FÊTE ANNUELLE.

Lugano, le 5 août 1861.

Frères d'armes, chers Confédérés,

Faisant suite à notre circulaire du 25 avril dernier, nous venons vous adresser un chaleureux appel pour vous convier à la réunion réglementaire de cette année, qui aura lieu à Lugano les 7, 8 et 9 septembre prochain. Ce retard a été jugé nécessaire pour que les officiers qui prendront part dans le mois courant au rassemblement des troupes dans les Alpes puissent avoir le temps de rentrer dans leurs foyers et de s'y reposer.

C'est le cœur rempli des plus belles espérances que nous vous adressons ce appel, chers camarades, car de tout côté de la Suisse nous avons reçu les promesses les plus flatteuses d'un concours nombreux et d'un appui bienveillant.

O! venez, Frères chéris. Les splendeurs de notre ciel d'Italie et l'azur de nos lacs seconderont les efforts sincères et loyaux de tous les Tessinois, pour vous donner la bienvenue la plus cordiale et suppléer à l'éclat des apprêts, à la magnificence des fêtes.

Venez! Que la distance ne vous empêche point de visiter cette extrême contrée méridionale, séparée par la chaîne des Alpes, mais étroitement, indissolublement réunie aux autres contrées de notre glorieuse patrie par une chaîne bien autrement puissante, celle de la sympathie, de la solidarité, de la foi jurée.

Venez! Sur ce terrain où résonne le doux idiome de Dante, au milieu de ces populations libres et sincèrement républicaines qui applaudissent du fond de leur âme à la résurrection d'une noble nation voisine et amie, vous entendrez répéter haut et ferme le serment unanime de vouloir vivre et mourir pour la Suisse républicaine.

Venez, enfants de la vieille Suisse! Les Tessinois, vos frères cadets, vous attendent sur les bords du Cérésio, les bras ouverts et l'âme pénétrée de dévouement et de respect pour cette bannière trois fois sacrée, qui des bords du Léman nous sera rapportée, nous l'espérons, par le père de notre armée, par notre digne vétéran, par l'honorable général Dufour.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL,

Le vice-président, L. RUSCA, colonel fédéral.

Le secrétaire, BEROLDINGEN, commandant.